



## LE NOUVEL ADRESSAGE

### INFORMATIONS SUR LES FORMALITES A EFFECTUER

*Votre adresse a été normalisée, quelques conseils pour effectuer des formalités essentielles.*

Cette normalisation a été effectuée pour améliorer l'accessibilité de votre logement aux services de secours, de médecine d'urgence, de sécurité publique et l'efficacité des services tels que La Poste, ERDF, GRDF, INSEE, Fibre.

Dès la pose effective des nouvelles plaques de rue, vous pourrez communiquer ce changement de coordonnées à tous vos expéditeurs.

#### **1. Si Vous avez accès à Internet, connectez-vous à :**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193)

Ce service permet de déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément auprès de plusieurs administrations et de certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV) dans un délai d'un mois. Le changement d'adresse sur la carte grise est gratuit pour les 3 premiers déménagements. En effet, elle se traduit seulement par la production d'une étiquette à apposer sur la carte grise. Toutefois, au 4ème changement d'adresse, une nouvelle carte grise doit être éditée.

Votre carte nationale d'identité et votre permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valables.

***Cocher « Modification administrative » et pensez à avoir vos identifiants pour chacun des organismes concernés.***

#### **2. Si vous n'avez pas accès à Internet mais vous êtes un utilisateur de l'outil informatique :**

Connectez-vous à mon service-public.fr en venant à la Mairie. Un ordinateur est à votre disposition sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la mairie. Pour cela, merci de contacter le standard de la Mairie au : 04.93.66.10.05.

### 3. Si vous n'êtes pas utilisateur de l'outil informatique :

Vos démarches doivent être faites par courrier ou téléphone selon l'organisme. Nous vous proposons un modèle de courrier ci-après.

Un certificat d'adressage peut vous être adressé sur simple demande à l'adresse mail suivante : [urbanisme@peymeinade.fr](mailto:urbanisme@peymeinade.fr)

#### **NE PAS OUBLIER**

**Communiquez également votre nouvelle adresse à votre employeur, votre mutuelle, votre assurance habitation et véhicule, votre banque ainsi qu'aux différents organismes auprès desquels vous êtes enregistré (abonnement presse, club de sport...)**

# COURRIER TYPE CHANGEMENT D'ADRESSE

VOTRE ADRESSE.....

.....  
.....  
.....

ADRESSE ORGANISME.....

.....  
.....

## **Objet : Déclaration de changement d'adresse**

**Lettre en recommandé avec accusé de réception n° (si nécessaire)**

**Identifiant personnel :** .....

**Contrat n° :** .....

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de mon changement d'adresse à compter du ..... / ..... / .....

Je vous prie de bien vouloir modifier mes coordonnées et de m'adresser toute nouvelle correspondance à cette adresse :

.....  
.....  
.....  
.....

Je reste à votre disposition pour toute information nécessaire à la mise à jour de ma situation, aux coordonnées susmentionnées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Signature**